

Lettre du 12 juillet 2022

Le droit à la déconnexion et au repos

D'ici quelques jours les permanences administratives auront pris fin et pourtant la plupart des personnels de direction ne seront pas encore en vacances : incertitudes sur les BMP et autres CSR / CSD, sur les stagiaires aux multiples statuts, sans parler d'un changement de structure toujours possible au tournant du 14 juillet. Combien d'entre nous n'ont pas connu le coup de fil autour du 25 juillet d'un inspecteur ou d'un service pour leur annoncer le « petit changement » qui vient mettre par terre la répartition de services négociée de haute lutte avec une équipe. Si d'aventure vous aviez déjà bien avancé l'emploi du temps et bien... C'est juste dommage pour vous ! Bis répétita fin août. Ce type d'annonce peut parfois se faire par mail car bien sûr vous êtes censés consulter la messagerie de l'établissement si vous n'avez pas pris soin de la rediriger vers votre boîte mail personnelle.

Et quand bien même vous n'auriez pas dû remanier votre préparation de rentrée ou votre EDT, combien d'entre nous arriveront-ils à vraiment décompresser tant que les services académiques restent ouverts ?

La charge mentale est un aspect majeur qui ne doit pas être ignoré en matière de dégradation de nos conditions de travail.

Ce sont bien les conditions d'organisation du travail qui nous sont imposées par le fonctionnement de l'institution qui créent les RPS chez les personnels de direction.

Quant aux collectivités, dont les calendriers ignorent en général celui des établissements, il est bon de leur rappeler que nous ne sommes pas des concierges et que la notion d'astreinte ne nous concerne pas.

Indépendance et Direction encourage les collègues à faire respecter leur droit à la déconnexion et au repos.

Éteignons nos portables et mettons des messages d'absence sur nos boîtes professionnelles.

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)